



l'action, nous ne voyons toujours pas de consensus sur les différentes propositions qui ont été mises de l'avant. Il faudrait peut-être laisser mûrir la question jusqu'à la prochaine réunion du Comité préparatoire ou jusqu'à la conférence elle-même.

Ma délégation espère qu'on songera sérieusement à d'autres formules que celle des transferts directs, comme elle l'a suggéré. Nous espérons que la déclaration soit le reflet de l'opinion selon laquelle des mesures comme la réduction des dépenses et des déficits nationaux, en renforçant la position des pays donateurs, constituent peut-être un meilleur moyen de faire consacrer plus de fonds, à la longue, à l'aide au développement que le simple transfert direct des

dépenses militaires, pour aider les pays en développement. . .

Pour conclure, Monsieur le Président, le point du vue et l'appel du Canada se ramènent à ceci : la déclaration finale de la conférence de Paris peut grandement contribuer à la longue à faire comprendre au monde que la sécurité de l'humanité peut être mieux assumée par des progrès plus rapides sur le plan du désarmement et du développement tout à la fois. Mais pour apporter cette contribution, il va sans dire qu'elle doit être issue d'un consensus. Pareil consensus sur un sujet qui est complexe et controversé par définition, ne peut contenter tout le monde. Mais chacun y gagnera si on trouve un nouveau terrain d'entente. Les divergences actuelles peuvent être

aplanies par une déclaration de Paris qui établit, pour la première fois, les principes que la communauté mondiale doit suivre dans l'administration de la relation entre le désarmement et le développement.

Nous aurons tous besoin de plus de temps, au cours des prochains mois, pour poursuivre notre étude des précieuses informations déjà fournies. Nous ne devons pas sortir de cette réunion préparatoire avec l'idée que nous avons mis en branle le processus de rédaction en profondeur; mais nous devons, plutôt, nous disperser, décidés à faire fond sur le processus déjà amorcé pour tracer les grandes lignes du consensus que nous recherchons.

Les Canadiens et la Force de maintien de la paix dans le Sinaï

À la demande de l'Égypte et d'Israël, le Canada a accepté en avril 1985 de participer à la Force multinationale et d'observateurs (FMO), pour remplacer le contingent australien qui devait s'en retirer en 1986. Le contingent, qui comprend 7 officiers d'état-major, 129 hommes et femmes et 9 hélicoptères *Twin Huey* est situé au quartier général de la Force à El Gorah, dans le nord du Sinaï. Il assure un soutien hélicoptéré à la FMO et se charge notamment d'opérations d'observation et de vérification, de commande et de contrôle, de soutien logistique, de recherche et de sauvetage, d'évacuation pour des raisons médicales et de contrôle de la circulation aérienne.

La Force multinationale et d'observateurs a été mise sur pied en 1981 pour surveiller les dispositions de sécurité du Traité de paix conclu entre l'Égypte et Israël en 1979. La participation du Canada à la Force contribuera à renforcer l'accord de paix entre l'Égypte et Israël. Fondé sur le principe enchâssé dans la résolution 242 du Conseil de sécurité qui consiste à échanger des territoires contre la paix, le traité entre les deux pays est un exemple de ce qu'il est possible de réaliser dans la région lorsque les parties en cause y mettent la volonté politique voulue. Le Canada demeure résolu d'aider à la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.



Au cours de sa visite officielle au Moyen-Orient en avril, M. Clark s'est rendu au quartier général à El Gorah. À l'extrême droite se trouve M. Marc Perron, ambassadeur du Canada en Égypte.

Denis Drever